

## Tableau récapitulatif des principales règles concernant la prorogation du délai de dépôt ou d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Demande	Prorogation du délai de dépôt	Prorogation du délai d'exécution
Règle générale	Date de dépôt de l'Ad'AP  <b>27 septembre 2015</b>  Durée maximum pour l'exécution des travaux : <b>3 ans</b>	
Possibilité de prorogation	Prorogation possible d'une durée maximale de 3 ans (L 111-7-6 du CCH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une période de 3 ans maximum</li> <li style="text-align: center;">ou</li> <li>- Deux périodes de 3 ans maximum</li> </ul>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés techniques (12 mois maximum)</li> <li>- Difficultés financières (36 mois maximum)</li> <li style="text-align: center;">- Cas de force majeure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie soumis à certaines contraintes</li> <li>- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie pour lesquels des travaux d'accessibilité doivent être réalisés chaque année : 4, 5 ou 6 ans</li> <li>- Travaux notamment de mise en accessibilité provoquant une situation financière délicate.</li> <li style="text-align: center;">- Patrimoine d'ERP particulièrement complexe</li> <li style="text-align: center;">- Cas de force majeure</li> </ul>
Pièces justificatives	Dossier de demande de prorogation  (modèle type des informations à fournir : dénomination de l'ERP concerné...)  <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html</a>  - Délibération du conseil municipal autorisant la demande de prorogation de délai.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération du conseil municipal autorisant la demande de prorogation de délai.</li> <li style="text-align: center;"><b><u>ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie :</u></b></li> <li>- Les comptes prévisionnels pour 3 ans (prise en compte du coût des travaux prévus pour cette période notamment les travaux de mise en accessibilité)</li> <li>- La marge d'autofinancement et le taux d'endettement pour chaque exercice de la prévision</li> </ul>

	<p align="center"><b><u>Motifs financiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les comptes clos du dernier exercice ;</li> <li>- La marge d'autofinancement courant établie par l'ordonnateur sur la base des comptes clos (rapport entre dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) ;</li> <li>- Le taux d'endettement établi sur la base des comptes clos (rapport entre l'encourt total de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) ;</li> <li>- Le plan de financement et bilan prévisionnels réalisés pour les exercices budgétaires correspondant à la durée de mise en accessibilité maximale qui peut être accordée ;</li> <li>- Pour chaque exercice de prévision : il faut calculer sur la base des comptes prévisionnels la marge d'autofinancement ainsi que le taux d'endettement.</li> </ul> <p align="center"><b><u>Motifs techniques :</u></b></p> <p align="center">Pas de pièces justificatives à fournir.</p> <p>Peut être concerné : appel d'offre infructueux, délai de livraison de matériel, contraintes imprévues découvertes lors des études préalables aux travaux....</p>	<p align="center"><b><u>ERP dont la mise en accessibilité est complexe :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations prévisionnelles sont réalisées sur une période de 6 ans.</li> </ul>
<p align="center">Seuils financiers</p>	<p align="center">La situation financière d'une collectivité territoriale est considérée comme délicate lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La marge d'autofinancement courant est <math>\geq 0,97</math></li> <li>- Le taux d'endettement est <math>\geq 1,2</math></li> </ul>	
<p align="center">Délai pour la demande de dérogation</p>	<p align="center">Demande adressée au préfet</p> <p align="center"><b>avant le 27 juin 2015</b></p> <p align="center">(pli recommandé avec avis de réception)</p>	<p align="center">Demande formulée dans l'Ad'AP voire au cours de l'exécution des travaux</p> <p align="center"><b>3 mois avant la fin de l'Ad'AP</b></p>